

Mme BOURRET



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 4 mars 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 octobre 2009, Madame Marguerite Paulette **BOURRET**, en son vivant retraitée, demeurant à SORGUES (84700) 140 avenue Gentilly. Née à SORGUES (84700), le 7 mars 1947. Divorcée de Monsieur Robert Paul Lucien GAUCHER, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de AVIGNON (84000) le 20 février 1992, et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MARSEILLE 15ÈME ARRONDISSEMENT (13015)(FRANCE), le 8 octobre 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre DOUX, notaire soussigné, membre de la Société dénommée « VALLIS CLAUSA NOTAIRES » Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire de deux Offices Notariaux, sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à COUSTELLET, 80 C Route de Cavaillon, MAUBEC (Vaucluse), le 20 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du



Ecrit par Echo du Mardi le 4 mars 2024

règlement de la succession : Pierre DOUX, notaire à SORGUES (84700), référence CRPCEN : 84009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.